



SIVOM de BOUSSIÈRES

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 02-10-2015

Le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIERES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain FELICE

Étaient présents : HAEGELIN André, BAILLY Lily, ASTRIC Bertrand, BONNOT Bernard, MONNIER André, FELICE Alain, AVIS Jacky, TRUDET Hugues, PIGUET Pierre, MAY Jean-Michel, MIGUEL Carlos, CORNU Paul, PECAUD Jean-Paul

Étaient présents sans pouvoir prendre part au vote : -

Étaient excusés : HOLOT Patrick, JACQUIN Denis

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité.

M. PECAUD Jean-Paul ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

1) Transfert au SIVOM de la compétence « secrétariat de mairie / comptabilité » par la commune de Busy

Le Président explique que le conseil municipal de la commune de Busy a délibéré pour demander le transfert au SIVOM de sa compétence « secrétariat de mairie – comptabilité » à partir du 1^{er} janvier 2016. Le conseil municipal de Busy demande 12h de secrétariat et 4h de comptabilité par semaine.

Pour répondre à cette demande, il faut créer un nouveau poste d'agent « secrétaire de mairie » à temps non-complet de 12 h par semaine. Il faut également augmenter le nombre d'heures du poste de l'agent comptable (de 6h à 10h).

Le nombre d'heures de travail pour la compétence serait donc de 47 h pour le secrétariat des 4 communes et de 10 h de comptabilité pour assurer les 2500 opérations comptables, les 4 budgets communaux et les budgets annexes, et les 4 roles d'eau et/ou assainissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce transfert de compétences et ouvre un poste d'adjoint administratif, à partir du 1^{er} janvier 2016.

Il est demandé si le SIVOM est soumis à la cotisation « versement transport » et si le fait d'embaucher du personnel supplémentaire va modifier la situation du syndicat. Le Directeur explique que le SIVOM n'est pas soumis à cette cotisation pour le moment, mais qu'il va se renseigner.

2) Convention de mise à disposition de personnel administratif au syndicat d'assainissement du Moulinot

Le Président expose la demande du Président du syndicat d'assainissement du moulinot (Busy/Larnod/Vorges les Pins) quant à la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel administratif pour assurer les travaux de secrétariat et de comptabilité à partir du 1^{er} janvier 2016, à raison d'une heure par semaine.

Le Président propose d'accepter cette convention au tarif horaire de la compétence « secrétariat de mairie – comptabilité ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité cette convention et charge le Président de la mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2016.

3) Modification de l'annualisation du temps de travail des agents techniques

Lors du dernier comité syndical, certains délégués avaient demandé de revoir l'annualisation du temps de travail des agents techniques, demande validée par le comité syndical. Le Président a demandé au directeur de reprendre la répartition du temps de travail par mois et de trouver une solution en accord avec les agents permettant d'avoir plus d'heures de travail d'avril à septembre, et moins le reste de l'année.

Le directeur présente un diaporama montrant l'évolution des heures de travail par mois et par commune de 2012 à 2015 et le projet d'annualisation 2016. Les agents travailleraient d'avril à septembre 5 jours par semaine et 8 heures par jour. Ils feraient les autres mois des semaines de 4 jours et 7.5 heures par jour.

Il est demandé s'il ne serait pas préférable d'avoir 5 jours de travail de 6 heures d'octobre à mars. Le Président explique qu'une journée de travail de 6 heures ne serait pas productive, avec des temps de déplacement trop importants par rapport au temps de travail.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cette annualisation du temps de travail et charge le Président de la mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2016.

4) Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

Le Président rappelle que l'indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor est prévue pour financer une mission de conseil auprès des collectivités. Cette mission est effectuée par le Percepteur en dehors de son temps de travail financé par l'Etat. Elle doit donc être rémunérée par la collectivité si elle veut bénéficier de cette aide.

Le Conseil Syndical

- Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et des Etablissements Publics Locaux,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter les concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. HENRIOT Gildas à compter de l'élection en 2014 de la présente assemblée délibérante.

5) Remboursement de sinistres par l'assurance

Le Président informe le comité syndical que l'assurance SMACL du SIVOM a remboursé certains sinistres (tentatives d'effractions) pour un montant de 1 107.04 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le remboursement de ces sinistres par l'assurance.

6) Adhésion à l'appel à projets « zéro pesticide en Franche-Comté »

Le Président avise les délégués que l'utilisation des produits phytosanitaires devra avoir cessé en 2017. Les herbicides sont utilisés dans les communes du SIVOM comme suit.

Zone à traiter	Technique utilisée	Projets d'alternatives
Voirie et trottoirs	Traitement foliaire	Désherbage mécanique par machine porte-outils ou micro-balayeuse
Cimetières	Traitement racinaire et foliaire	Désherbage thermique, mécanique et/ou manuel
Massifs	Traitement foliaire	Désherbage manuel et/ou paillage
Plantes invasives comme la renouée du Japon	Traitement herbicide spécial	Pas d'autre solution actuellement

Le Vice-Président présente une vidéo montrant une machine porte-outils à conducteur marchant permettant de désherber les bords de voiries, les trottoirs, les places à l'aide d'une brosse métallique ou nylon en fonction du type de surface. La vitesse de la machine est de 3km/h. D'autres outils que la brosse peuvent venir se fixer : balayeuse, débroussailleuse, faucheuse rotative entre autres. Le prix d'une telle machine est d'environ 15 000 €. Les autres outils s'achètent séparément. Le projet peut être subventionné à 80% dans le cadre de l'appel à projets « zéro pesticide en Franche-Comté ».

Le Vice-Président propose à la commission d'études du SIVOM de se réunir pour travailler sur ce projet le vendredi 6 novembre 2015 à 18h. Il précise également que le broyeur de branches et déchets de taille a été commandé et sera bientôt en service. Une démonstration sera effectuée devant la commission.

7) Quantification des différentes missions des agents techniques

Le Président rappelle qu'un système de quantification horaire des différentes missions des agents techniques du SIVOM a été mis en place depuis juin 2015.

Le tableau suivant résume les principales tâches des agents du 1^{er} juin au 31 août et le temps global pour chacune d'elle, pour tout le SIVOM.

Opérations du 01/06/2015 au 31/08/2015	Heures : minutes
arrosage	126:26
assainissement	96:34
courses-déplacements	52:04
déchetterie	11:31
désherbage	49:56
eau potable	34:41
élagage	11:34
entretien bâtiments	236:26
entretien divers	00:44
entretien matériel espaces verts	20:01
entretien véhicules	31:33
épareuse	123:23
goudronnage	122:01
massifs	90:52
nettoyage commune	83:35
rangement déchets verts	07:50

réunion interne	02:23
taille	82:05
tonte	800:28
tracteur tondeuse	13:43
travaux forestiers	73:06
travaux voiries divers	316:55

Il sera remis chaque trimestre à chaque commune la liste des différentes missions accomplies par les agents techniques.

8) Questions diverses

- Le Président donne aux délégués des informations sur la taxe d'électricité, expliquant qu'une motion va être déposée devant l'assemblée pour que cette taxe soit à nouveau reversée aux communes plutôt qu'au SYDED.
- Le Vice-Président souhaite évoquer la possibilité pour le SIVOM de fournir une aide logistique aux réfugiés d'autres pays rejoignant notre secteur, avec l'organisation, si besoin, du ramassage des dons par la population d'équipements et fournitures diverses. Le comité syndical est d'accord pour que le matériel et le personnel nécessaires soient mis à disposition une journée dans les communes du syndicat.
- M. AVIS propose de demander au SYBERT comment est géré l'apport de déchets de plantes invasives en déchetterie. Le Directeur posera la question lors d'une prochaine rencontre avec les représentants du SYBERT.
- M. CORNU tient à remercier les agents techniques du SIVOM pour la qualité de leur travail lors des réfections de l'école et de deux appartements communaux.

Le Président lève la séance à 20h30.